

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUILLET 2018 à 18H00**

- Communications de Madame le Maire.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2018.

**Administration Générale**

- 62. Approbation de la convention à conclure entre la commune et le camping de Cassis pour le stationnement des campings cars.
- 63. Rapport annuel du service géré en délégation de service public – Casino de Cassis – exercice 2016/2017.
- 64. Approbation de la convention à conclure avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'organisation des transports scolaires.
- 65. Approbation de la convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Cassis au titre de la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme ».

**Enfance / petite enfance**

- 66. Approbation de la convention à conclure avec Mme Carine Crepin, psychologue, dans le cadre du multi accueil La Respido.
- 67. Approbation de la convention à conclure avec le Docteur Anne-Marie Gabriel-Bine dans le cadre du multi accueil La Respido.
- 68. Approbation de la convention à conclure avec Mme Carine CREPIN, psychologue, dans le cadre du Lieu-Accueil-Enfants-Parents (L.A.E.P.).
- 69. Approbation de la convention à conclure avec Mme Catherine MICHEL, psychologue, dans le cadre du Lieu-Accueil-Enfants-Parents (L.A.E.P.).

**Vie culturelle et festive**

- 70. Approbation de la convention de subventionnement à conclure avec la coproduction « Techniscène et Cassis Organisation ».

**Système informatique**

- 71. Approbation d'un partenariat entre la Région PACA et la commune pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes (OPEN DATA).
- 72. Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Désignation d'un délégué de la protection de données.

**D.R.H.**

- 73. Création d'un emploi. Affaires portuaires et maritimes.

**D.S.T.M.G.**

- 74. Constitution d'un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cassis pour le marché « dommages aux biens immobiliers et mobiliers ».

**Finances**

- 75. Budget Principal – Décision Modificative N°1.